

Département  
de la Moselle

Canton de Coteaux de Moselle

Nombre de Conseillers  
Elus : 15

Nombre de Conseillers  
Présents : 15

Nombre de Conseillers  
Absents excusés : 0

Nombre de Conseillers absents  
Non excusés : néant

Nombre de Conseillers  
Ayant donné procuration : 0

Date d'envoi convocation :  
18/05/2021

## Commune de CUVRY

PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 27 mai 2021 à 20 h 00**

Sous la présidence de Monsieur François  
CARPENTIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames Géraldine  
HAMERT, Karine HUMBERT, Nathalie DUCRET  
Emilie EVAÏN, Sandra KREMER, Aurélie DUBOIS

Messieurs Thomas DAGUIN, Vianney TRITZ-KAYSER  
Nicolas PETIT, ENCKLE Claude  
Dominique CHATEAU, Jérôme MATTE, Gérard  
LEININGER, Guillaume SIBILLE

**ETAIT ABSENT EXCUSE** :

**ETAIT ABSENT NON EXCUSE** : Néant

Secrétaire de séance : Mme Karine HUMBERT

- 1- AVIS SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE DE  
METZ METROPOLE, UN PACTE DE  
CONFIANCE ET DE COHESION**
- 2- CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE  
LA TELERELEVE DU SERVICE DE  
DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**
- 3- VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN AU  
NIVEAU DES HAUTS DE CUVRY**
- 4- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA  
SALLE DE SPORTS A DES ENTREPRISES**
- 5- DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE  
N°01/2021**

## **1- AVIS SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE DE METZ METROPOLE, UN PACTE DE CONFIANCE ET DE COHESION**

*Rapporteur F. CARPENTIER*

### **Rapport**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.5211-11-1 et L.5211-11-2,

VU la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 23 novembre 2020 relative à la mise en œuvre d'un Pacte de Gouvernance entre la Métropole et ses Communes,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 17 décembre 2018, approuvant une Charte de gouvernance entre Metz Métropole et ses Communes,

VU le document pacte de gouvernance, un pacte de confiance et de cohésion,

CONSIDERANT l'opportunité, à l'occasion du nouveau mandat, de réaffirmer la confiance et la cohésion entre Metz Métropole et les 44 Communes qui composent l'établissement public de coopération intercommunale, et d'édicter, en toute transparence, le fonctionnement des instances de décision métropolitaine,

### **Motion**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le texte du Pacte de Gouvernance de Metz Métropole, un pacte de confiance et de cohésion.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

## **2- CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE LA TELERELEVE DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

*Rapporteur D. CHATEAU*

### **Rapport**

La commune de Cuvry dépend SMIEV pour ce qui concerne la distribution de l'eau. Le syndicat regroupe 33 communes. Sur 33 communes 31 ont déjà adhéré au système de télérelève, mais Cuvry fait partie des 2 communes non équipées actuellement.

Le syndicat demande au conseil de statuer sur la mise en place du service et si ce dernier accepte, il lui sera alors demandé de donner pouvoir à Monsieur le Maire afin qu'il puisse signer une convention d'occupation domaniale de répéteurs de BIRDZ sur les supports d'éclairage public et divers ouvrages de la commune, avec la société BIRDZ basée à PUTEAUX (92).

La société BIRDZ étant mandatée par VEOLIA pour l'installation des répéteurs qui seront si possible de la couleur des candélabres afin de se fondre dans le paysage.

### **Motion**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la convention présentée,

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### **3- Vente de parcelles de terrain au niveau des Hauts de Cuvry**

*Rapporteur F. CARPENTIER*

#### **Rapport**

Monsieur le Maire a été contacté par un habitant de la rue des Hauts de Cuvry, qui souhaiterait si possible acquérir un morceau de terrain supplémentaire. La bande de terrain concernée est une partie de la parcelle 357 section 4.



Monsieur le Maire propose au conseil de vendre au prix de 2 000 €/l'are comme pour l'ensemble des délaissés vendues précédemment par la commune. Il propose également de voir avec les autres propriétaires s'ils seraient intéressés par l'achat de fraction de la bande. Par ailleurs, les frais d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.

### **Motion**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire de vendre la parcelle en fraction au prix de 2 000 €

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### **4- Convention de mise à disposition de la salle de sports à des entreprises**

*Rapporteur F. CARPENTIER*

#### **Rapport**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été sollicité par des services de l'Etat afin de louer ponctuellement ou annuellement les infrastructures du plateau sportif (terrain intérieur et « DOJO »).

La demande actuelle concerne la mise à disposition du « DOJO » le vendredi matin (1 à 2 fois par mois) pour un atelier self défense réservé au service pour 300 € à l'année. A ce montant s'ajoutera comme pour les associations le prix de l'éclairage (1€/h).

Le Maire propose au conseil, s'il accepte cette proposition de mettre en place une convention avec les services et également de proposer à la location les infrastructures sur les créneaux libres a toute société qui le souhaiterait.

#### **Motion**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire de mettre à disposition de sociétés le « DOJO » et le terrain intérieur de la salle multisports.

**DECIDE** de prévoir un tarif horaire de 6€ + l'éclairage comme pour les associations.

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 15            Contre : 0            Abstention : 0

#### **5- Décision budgétaire modificative n°01/2021**

*Rapporteur F. CARPENTIER*

#### **Rapport**

	-	+
2312 opé 137	6 000.00 €	
2183 opé 117		2 000.00 €
21578 opé 101		2 000.00 €
2313 opé102		2 000.00 €

#### **Motion**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la proposition de modification budgétaire.

Pour : 15            Contre : 0            Abstention : 0